

14 mar 2003 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 14 mars 2003

Label social

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal contenant des mesures visant à promouvoir la production socialement responsable.

Sur proposition de M. Charles Picqué, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal contenant des mesures visant à promouvoir la production socialement responsable.

Cela concerne plus précisément le « label social » (*). Il s'agit de fixer les conditions d'utilisation du pictogramme, ses couleurs, dimensions ainsi que l'endroit où il doit être apposé sur le produit. Ce label social a pour but d'identifier les produits élaborés dans le respect des 8 conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Les consommateurs pourront ainsi identifier ce type de produit et les entreprises pourront valoriser leur image de marque. Les pays en voie de développement bénéficieront quant à eux d'initiatives privées entraînant une amélioration de leurs conditions sociales et économiques. Ce projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat. (*) loi du 27 février 2002 visant à promouvoir la production socialement responsable

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe